

REGLEMENT CYCLO-CROSS DE BEAUZAC

1. Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés.
2. La signature apposée sur le bordereau d'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
3. L'épreuve peut se disputer en solo ou en équipe de 2 ou 3 coureurs en autonomie (ravito uniquement à l'arrivée). Organisation du relais libre au sein de l'équipe.
4. Le port du casque est obligatoire.
5. Une licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an doivent être présentés à l'inscription.
6. Les participants de moins de 18 ans non accompagnés d'un parent devront produire une autorisation parentale.
7. Les cyclistes participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité civile.
8. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances liés à un mauvais état de santé ou à un matériel défectueux.
9. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la durée de l'épreuve pour des raisons météorologiques.
10. Chronométrage par puces Le classement est effectué à la fin du tour entier à l'issue de l'heure ou des 2 heures.
11. Seront primés les 3 premiers individuels, les 3 premiers par équipe, les premières féminines.